



## Devient père malgré lui, il se sent trahi

Par **motarde77**, le **14/08/2011** à **20:46**

Bonjour,

Mon copain a quitté son ex il y a 3 mois, et elle vient de lui annoncer après être restée dans le silence qu'elle est enceinte de lui.

Lui a tout fait ; rdv chez le gynécologue, échographie, puis le rdv pour l'avortement mais elle n'es pas venue car elle avait changé d'avis.

Maintenant elle est partie en vacances, avec la ferme attention de garder l'enfant avec l'espoir que tous deux se remettent ensemble.

Lui ne veut plus se remettre avec elle, mais cette histoire lui gâche la vie car il trouve cela injuste pour l'enfant, et surtout pour lui ! Père malgré lui, pour de mauvaises raisons !

Y a t-il un moyen de la faire avorter ? A t-il un droit ou une loi en sa faveur qui puisse "sauver" sa vie?

Merci beaucoup pour votre attention et votre aide

Par **corimaa**, le **14/08/2011** à **20:54**

[citation]Y a t-il un moyen de la faire avorter ? [/citation]

Vous n'avez pas honte de dire une chose pareille, surtout en venant d'une femme !!! Heureusement qu'il n'y a ABSOLUMENT AUCUN moyen de la faire avorter, elle est propriétaire et maitre de son corp, et si elle a envie d'avoir un enfant, c'est son choix.

[citation]A t-il un droit ou une loi en sa faveur qui puisse "sauver" sa vie?[/citation]

Il ne va pas "perdre" la vie, il a seulement permis d'en créer une nouvelle. Et pourquoi cet enfant serait plus malheureux qu'un autre, nombres de couples mariés se quittent et les enfants n'en meurent pas, ils evoluent et s'épanouissent tout aussi bien.

S'il comptait la quitter, il n'avait qu'à se protéger, facile de profiter des faveurs d'une femme et de ne pas vouloir en subir les conséquences.

A la naissance de l'enfant, elle pourra faire une demande en reconnaissance de paternité et ensuite demander une pension alimentaire pour l'enfant. S'il veut, il pourra demander des droits de visite et d'hébergement s'il souhaite voir son enfant grandir

Par **mimi493**, le **14/08/2011 à 21:44**

Bien sur que non, il n'a AUCUN droit sur le corps d'une autre personne.  
S'il ne voulait pas d'enfant avec elle, il n'avait qu'à ne pas coucher avec.

Accessoirement, s'il a été question d'avortement, c'est qu'elle est enceinte de moins de 3 mois (l'IVG n'est possible qu'avant 14 semaines d'aménorrhée), donc il a du recouché avec, après leur séparation ou alors si ce n'est pas le cas, l'IVG n'est plus légalement possible.

[citation]car il trouve cela injuste pour l'enfant, et surtout pour lui ! [/citation] surtout pour lui, sauf s'il a l'intention de se comporter comme un lâche et de ne pas remplir son rôle de père. Et sûrement surtout pour vous puisque vous commencez une relation et qu'il va se retrouver papa avec une autre femme donc il aura des relations avec jusqu'à la fin de sa vie.

S'il refuse de reconnaître l'enfant, elle pourra l'assigner en justice (rajoutez donc les frais d'avocat qu'il devra payer, d'éventuels dommages et intérêts et ensuite la pension alimentaire)

Par **motarde77**, le **17/08/2011 à 10:47**

Vous pouvez dire ce que vous voulez je ne suis pas d'accord ! Un enfant c'est à deux ! Son premier enfant il aurait souhaité le faire avec sa femme ! Pourquoi toujours être braqué et défendre bêtement la femme !

Oui elle est maîtresse de son corps, oui elle peut l'élever seule, mais utiliser ce "don" pour de mauvaises raisons, et gâcher la vie d'autrui ça non !

Par **corimaa**, le **17/08/2011 à 13:10**

[citation]Vous pouvez dire ce que vous voulez je ne suis pas d'accord ![/citation]

On ne dit pas ce que l'on veut, on vous explique la loi, après si vous n'êtes pas d'accord avec les lois c'est votre problème. Mais la loi interdit de faire avorter une femme contre son gré et autorise cette mère à poursuivre le père. La loi oblige les gens à prendre leurs responsabilités, c'est tout

Par **amajuris**, le **17/08/2011** à **14:05**

bjr,

votre ami n'avait qu'à prendre ses précautions, nous sommes quand même au XXI<sup>e</sup> siècle.

la mère de son enfant va accoucher et fera établir judiciairement la filiation paternelle par une action en recherche de paternité.

que vous soyez d'accord n'y change rien.

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **14:10**

[citation]Vous pouvez dire ce que vous voulez je ne suis pas d'accord ! Un enfant c'est à deux  
[/citation] mais ils l'ont fait à deux.